



VILLE DE CHATELET

PROVINCE DE HAINAUT – ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

REUNION DE QUARTIER – TAILLIS-PRE/DESTREE – 12.04.2005

Président : Monsieur MATHY Michel, Echevin des Quartiers

Présents : Mme BRANDERS-REINIER Dominique, Bourgmestre –
Mme TOUSSAINT Marie France, M. VANDERLICK Daniel,
M. DUPANLOUP Alexandre, Echevins – M. Biron Marcel, Président
CPAS, M. CORTVRIENDT Yves, Conseiller CPAS
Mme PENDEVILLE Jacqueline, Secrétaire communale ff,

M. HEN

IN Didier, Commissaire de Police, M. DROGENBROODT Freddy,
Inspecteur de Police,

Mme PIRET Martine, Responsable de la Politique des Quartiers

Mme HAUSTRAETE Véronique, Mme PIJPOPS

Françoise, Mme LANSMAN Dina, Mme SALMON Valérie,

M. COLLIGNON Francis, M. MEURICE Marc, M. HANOTIAUX

Jean-Claude, M. DEPASSE Jean-Marie, M. WILLIOT Jules,

M. VAUTARD Raymond, M. JANHUTTE Joël, Techniciens

services communaux

M. BRUNELLO Fiorenzo, M. WILLEM Robert, Délégués Taillis-
Pré/Destrée,

M. LUTTERI Maurice, Délégué Faubourg/Carnelle

Mme SENTE Brigitte, Secrétaire de séance

19 heures – Début de séance

Monsieur MATHY Michel, Echevin-Président, remercie tous les citoyens présents en ce jour pour la première réunion de quartier, malgré la rapidité avec laquelle elle a été organisée et le peu de délai laissé aux personnes pour répondre présent. Les réunions seront au nombre de 8, suivant les quartiers définis et seront organisées, à l'avenir, tous les trois mois et ce afin de faire le point et de se tenir à un suivi régulier face aux interrogations de la population.

Il fait remarquer au public la présence importante des services communaux, des représentants politiques, cela étant le reflet exact du désir de tout un chacun d'être à l'écoute du citoyen.

Les réunions ont pour objectif de trouver des solutions aux problèmes environnementaux, de sécurité, d'aménagement du territoire, de la voirie,...

rencontrés dans les différents quartiers suivant les spécificités de chacun.

Cet objectif ne peut être atteint que par la participation active de tous, en se donnant des moyens qui peuvent être à court, moyen ou long terme, suivant la complexité de chaque demande tout en tenant compte de la réalité, c'est-à-dire les contraintes budgétaires, techniques, administratives auxquelles est confrontée la Ville de Châtelet, comme les autres Villes de la Région Wallonne.

Le fonctionnement des réunions consiste à permettre aux personnes présentes de poser elles-mêmes leur question ou à leur délégué de s'exprimer en leur nom et d'y donner directement une réponse. Toute question posée aura une réponse qu'elle soit positive, partiellement ou totalement, soit négative et fera l'objet d'une explication.

Le but est donc de satisfaire le plus grand nombre de la population en améliorant la qualité de vie du quartier .

Il rappelle également que le délégué de quartier est le relais entre son quartier et l'administration. Qu'il peut en tout temps, même entre deux réunions, récolter les questions et les transmettre à la Ville, lesquelles feront automatiquement l'objet d'un suivi et d'une réponse.

Monsieur MATHY souhaite que le nombre de délégués de quartier augmente, ceux-ci faisant preuve d'un réel intérêt pour leur lieu de vie.

Après cette brève présentation de la nouvelle formule des réunions de quartier, la parole est donnée aux personnes présentes.

Monsieur WILLEM, Délégué Taillis-Pré, au nom de M. SMETS, évoque un problème au niveau de la rue de la Croix. Lors de pluies diluviennes, les avaloirs se bouchent et il voit systématiquement sa cave inondée. Quelles sont les possibilités d'y remédier sans créer de trop gros frais pour la Ville?

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, répond que cette question lui a déjà été soumise en 2004 mais trop tard pour être prévu au budget. L'amélioration de l'égouttage de la rue de la Croix est inscrite au budget 2005, lequel doit encore faire l'objet de l'approbation de tutelle. Il est juste que le réseau d'égouttage de la rue de la Croix est trop faible compte tenu des nombreuses cités et habitations qui sont venues s'y raccorder après sa réalisation.

Monsieur WILLEM, Délégué Taillis-Pré, précise qu'en raison de la rapidité de l'organisation de cette réunion de nombreuses personnes n'ont pas eu le temps de poser leur question mais qu'une question qui lui a été posée à de nombreuses reprises est celle de l'installation d'un nouveau système d'alarme d'alerte et des essais effectués depuis, sans qu'aucune information n'ait été communiquée aux riverains. Ce manque de communication a soulevé une certaine inquiétude.

Monsieur MATHY, Président, propose la distribution d'un toute-boîte informant la population.

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, explique que la Ville a été prise de court. En 2003, le Ministre demandait l'installation de ces sirènes (alerte sévère en raison de la présence de l'IRE dans un périmètre à risque). Cependant, la Ville elle-même n'a pas été prévenue de leurs placements et n'a donc pas pu faire passer l'information avant le premier essai.

Monsieur WILLEM, Délégué Taillis-Pré :

la rue de l'Eglise a-t-elle une structure assez importante pour supporter le passage d'un important charroi lourd (passage de bus du TEC)?

Aux alentours de la plaine de jeux, il existe de façon permanente un phénomène de pollution qui pourrait être à l'origine des cyclotouristes fréquentant les lieux, peut-on leur demander un minimum d'autodiscipline et trouver une solution pour y remédier?

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, précise que :

les abords de la plaine de jeux sont régulièrement nettoyés et qu'il pense que ces problèmes de pollution ne proviennent pas des cyclotouristes, ceux-ci étant des adultes sensés et respectueux mais plutôt l'oeuvre de véhicules « squatter », pendant les week-end. C'est un manque total de civisme qui n'est plus donné ni par les parents ni par l'école

pour la rue de l'Eglise, elle dispose d'un coffrage « costaud », le bon état permanent de cette voirie le démontrant, le seul problème pouvant survenir est du au fait des accotements non stabilisés mais c'est un moindre mal. La ligne 26 répond à une demande de la population désireuse de se rendre facilement dans Châtelet-Centre.

Monsieur BRUNELLO, Délégué Taillis-Pré, rappelle que les personnes ont bénéficié d'un délai de réaction très court, qu'ils ont été surpris par le « sérieux » des documents reçus ou peuvent ne pas y avoir prêté l'attention nécessaire. Que le rôle du délégué de quartier consiste aussi à les informer à ce sujet, de leur permettre de s'y habituer, de mettre en évidence l'importance de ce type de réunion et de les rassurer sur le but positif de cette démarche, sans aucun risque de sanction.

Monsieur MATHY, Président, précise que le « retard » est dû à un problème technique (premier document reçu sans verso).

Monsieur BRUNELLO, Délégué Taillis-Pré », pour la rue du 08 mai, il existe des problèmes d'égouttage, d'avaloirs bouchés, l'appropriation de terrains publics par des particuliers et des véhicules non immatriculés installés en voirie

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, informe le public présent que l'hydrocureuse de la Ville est en panne et que les pièces tardent à arriver (viennent d'Italie), une deuxième va être acquise par la Ville ce qui facilitera l'entretien des nombreux kilomètres d'égouttage.

Dans les cités, il est très difficile d'effectuer correctement ce travail (présence de véhicules tampons) et qu'il se réalise beaucoup plus facilement dans les voiries régies en stationnement alternatif

Monsieur WILLEM, Délégué Taillis-Pré, suggère le placement systématique de panneaux d'interdiction de stationner la veille du passage de la machine

Monsieur VANDERLICK, Echevin, réplique que dans la réalité, il dispose de très peu de personnel pour effectuer systématiquement ce genre de mesure

Monsieur HENIN Didier, Commissaire, répond que lorsque ce genre de panneaux est placé la veille, ils sont souvent enlevés par les riverains et que cette absence de panneaux empêche la verbalisation des véhicules tampon. De plus des panneaux fixes ne peuvent être placés qu'après la prise d'un règlement complémentaire lequel nécessite l'obtention de l'accord du ministère.

En tant que responsable de la police de proximité, il demandera le passage du policier

de quartier pour vérifier la présence des véhicules non immatriculés et prendre les mesures nécessaires.

Monsieur BRUNELLO, Délégué Taillis-Pré, soulève également quelques problèmes rencontrés au niveau du quartier Bel Air, soit :

un problème d'abolements intempestifs

une tranchée mal rebouchée après des travaux

Les personnes se demandent également quand la rue des Charbonnages va faire l'objet d'une réfection complète?

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, explique que tout raccordement à l'égout doit être demandé par la personne intéressée, laquelle fait exécuter les travaux (ouverture par ses soins). Bien que la réfection de voirie devrait être exécutée par cette même personne, c'est généralement la Ville qui la réalise.

Considérant que l'on sort de l'hiver, qu'il a été rude pour les voiries (nombreux nids de poule apparus un peu partout), que l'on peut utiliser le tarmac à chaud depuis seulement trois semaines, le service voirie procède d'abord aux réfections urgentes.

La tranchée précitée sera traitée en temps voulu.

Pour la rue des Charbonnages, il reprend toute l'historique des travaux prévus depuis 2003 et officiellement commencés depuis novembre 2003 (avec la réfection de l'impasse des Charbonnages – voirie et égouttage) + rue du Petit Pont.

Après les nombreux problèmes rencontrés notamment avec Aquasambre (tous les compteurs à remplacer + renforcement) et après les intempéries, les travaux doivent bientôt débuter avec de nouveaux dispositifs sécuritaires.

Il rappelle également les très belles réalisations effectuées comme la place Destrée, en collaboration avec la région wallonne des transports en commun (SRWT).

Il détaille toutes les voiries de l'entité qui seront prochainement améliorées que ce soit sur Châtelaineau, Châtelet ou Bouffioulx, en fonction du budget disponible

Monsieur MATHY, Président, lit les questions d'un riverain demandant s'il est possible :

d'embellir la place Destrée (par l'implantation d'arbres et de fleurs)

de solliciter une présence policière plus active à cet endroit, notamment aux sorties d'école.

Monsieur MATHY, Président, répond que Monsieur MELOTTE, Echevin de l'Environnement absent et excusé, sera sollicité afin de voir quelles sont les possibilités pour fleurir ladite place

Monsieur HENIN Didier, Commissaire, répond que la police intervient suivant des priorités, les disponibilités du personnel, et que de nombreuses actions ont déjà été menées en collaboration avec l'école pour discipliner les parents à la sortie des écoles et éviter le stationnement sauvage

Un membre du public rappelle qu'il existe un réel problème de présence de drogués et de seringues, rue de la Plaine et aux abords des bâtiments du FOREM (+ autres déchets)

Monsieur HENIN, Commissaire, précise qu'en regard des interventions policières nécessaires, le quartier de Taillis-Pré est un quartier calme, très calme pour l'entité et la zone de police. Il informera le service concerné de la police de ce problème de drogue.

Une personne et Monsieur PREVOT se plaignent des difficultés de joindre la police après 17 heures, du fait d'être reliés à Charleroi, les personnes au central ne connaissant même pas le quartier de Taillis-Pré, ce qui fait que la police n'intervient jamais quand on contacte Charleroi.

Monsieur HENIN, Commissaire, précise que c'est la nouvelle police qui veut ce système et que le dispatching de Charleroi envoie les patrouilles suivant la gravité et l'importance des faits. Il rappelle également qu'il est à la disposition du citoyen, que son numéro de téléphone est dans l'annuaire téléphonique et que l'on peut le joindre en tout temps

Madame BRANDERS-REINIER, Bourgmestre, précise, qu'en tant que Bourgmestre et responsable de la Police, elle a de très bonnes relations avec ces hommes et qu'on peut également la joindre à tout moment, elle est à l'écoute de tout citoyen

Une personne précise qu'il est vrai qu'en cas de problème grave, la police est là rapidement pour exemple lors du braquage de la salle « Vanessa », les policiers étaient présents dans les dix minutes.

Monsieur PREVOT, tient à remercier Monsieur VANDERLICK pour son intervention au niveau de la salle de la rue de la Plaine et de son insonorisation, obtenue après tant d'années de sourdes oreilles.

Il remercie également toutes les personnes présentes et du sérieux enfin obtenu après tant d'années de dérision

Il déplore cependant que les personnes ne se soient pas présentées et de ne pas savoir dès lors à qui il a à faire

Il demande également comment peut-on se garer sans être en infraction dans la rue de l'Eglise, le nouveau code interdisant le stationnement en saillie?

Monsieur HENIN, Commissaire, précise que la rue de l'Eglise est avec des accotements de plein-pieds, et que, dès lors, le stationnement des véhicules est permis en saillie pour autant qu'il laisse 1,50 m pour la circulation des piétons

Monsieur DROGENBROODT, Inspecteur et policier de quartier, lui rappelle qu'il lui a déjà fourni cette information

Madame BRANDERS-REINIER, Bourgmestre, répond à Monsieur PREVOT en effectuant un tour de table et présente chacun de son nom et de sa fonction

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, remercie Monsieur PREVOT mais lui rappelle que les mesures prises pour la salle de la rue de la Plaine émanent d'une décision collégiale, un échevin seul n'ayant aucune portée.

Monsieur MATHY, Président, lit d'autres questions concernant le quartier Bel Air, à savoir :

œ la construction de nouveaux appartements dans le quartier, sans garage, entraîne un manque de place pour stationner, comment y remédier?

- œ Peut-on envisager la construction de « casse-vitesse » dans le quartier afin de freiner les conducteurs ivres de vitesse?
- œ Présence de véhicules non immatriculés? Est-ce permis et sinon, comment s'en débarrasser?

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, rappelle le coût que représente la construction d'un ralentisseur de vitesse ou d'un plateau ralentisseur

Monsieur HENIN, Commissaire, prend note du problème de véhicules non immatriculés et demandera au policier de quartier de vérifier

Madame SENTE, employée, précise qu'au niveau des « casses-vitesse » une étude a déjà été effectuée à la demande d'un riverain et que le résultat s'est révélé négatif : rapport de police défavorable car non justiciable et avis négatif du Ministère car ne remplissant pas les conditions demandées.

Monsieur MATHY, Président, transmettra la question relative aux appartements au service concerné chargé d'y apporter une réponse

Une personne, demande où en est le projet de construction d'un bâtiment pour le sport du 3ème âge dans le quartier.

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, répond que le terrain nécessaire a été acquis par la Ville mais que vu le budget, la construction n'aura pas lieu prochainement.

Le projet est mis de côté mais pas oublié.

Monsieur MATHY, Président, précise qu'il est souvent frustrant de ne pas pouvoir réaliser un projet mais que les réalités budgétaires priment malheureusement.

Il informe également que ce budget ne permet pas de faire face à toutes les demandes, même si elles sont d'intérêt, qu'il faut donc faire selon les moyens pour pouvoir intervenir dans tous les domaines telles que la voirie, les écoles, les églises, les structures sportives, culturelles,.....

Il faut donc rester dans la réalité et faire face aux dépenses les plus nécessaires

Une personne, estime que le quartier de Taillis-Pré est oublié notamment par exemple au profit de Châtelet (voir les gros travaux du Centre-Ville)

Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux, démontre que Taillis-Pré n'est pas défavorisé (voir travaux voirie, place de Destrée,...)

Monsieur PREVOT, demande s'il n'est pas possible d'intervenir auprès de la TEC afin que les bus utilisés pour la ligne 26 soient des minibus, vu le peu de personnes transportées

Madame BRANDERS-REINIER, Bourgmestre, précise que la Ville n'a plus de membre actif au sein du conseil d'administration de cette société, mais que compte tenu du bon sens de cette proposition, la Ville se chargera de transmettre un courrier sollicitant cette mesure à la société concernée (TEC)

Monsieur MEURICE, Fonctionnaire de Prévention, représentant le service de la Prévention, informe les citoyens que, même si Châtelet reste discrète sur ce point, il existe au niveau du service de la Prévention, un comptoir d'échange de seringues destiné à limiter les risques pour cette population et éviter que des seringues utilisées traînent en rue. Il informera les éducateurs de rue, discrets mais très efficaces sur le

terrain, du problème existant au quartier de Taillis-Pré

Une personne, demande s'il est possible d'instaurer un stationnement alternatif dans la rue du 11 Novembre?

Monsieur HENIN, Commissaire, certifie que le stationnement alternatif dans la rue du 11 Novembre n'est pas conseillé étant donné la configuration de ladite voirie (largeur et pente en ligne droite), ce genre de stationnement permettrait une augmentation de la vitesse des véhicules. Un véhicule stationné représente toujours un obstacle à franchir donc une nécessité de régler sa vitesse.

Monsieur PREVOT demande où en est le dossier communal permettant la prise de sanctions par la Ville?

Monsieur MATHY, Président, répond que le dossier sera soumis à la sanction du Conseil communal prochainement et que pour l'instant, c'est Madame PENDEVILLE Jacqueline, Secrétaire communale ff, qui serait fonctionnaire sanctionnateur

Monsieur BRUNELLO, Délégué Taillis-Pré, soulève le problème rencontré au niveau de la résidence Dominique lorsque de nombreux véhicules sont présents au funérarium, mal placés, ils diminuent la visibilité des véhicules quittant la résidence, quelle solution douce peut-on y apporter?

Monsieur HENIN, Commissaire, propose éventuellement la pose de bordures chasse-roues

Monsieur BRUNELLO, Délégué Taillis-Pré, trouve cette solution trop radicale

Monsieur HENIN, Commissaire, étudiera le problème afin de trouver une solution adéquate

Monsieur MATHY, Président, après un dernier tour de salle, certifie que toutes les questions seront étudiées et que les réponses ou début de réponse seront communiqués aux délégués de quartier avant la prochaine réunion.

Il remercie une dernière fois les participants et les invite à faire un tour de salle et à prendre le verre de l'amitié avant de se quitter.

Fin de la séance à 20h45'